

L'ABEILLE REÇOIT DES



DÉPÊCHES DES DEUX HÉMISPÈRES SERVICE DE LA "UNION ASSOCIATED PRESS" PHONE M. 3487



ET DE LA CENTRAL NEWS OF AMERICA

La première visite

Me Laurence Mouillette, avocat stagiaire, vingt ans; Chambrouille, détenu, cinquante ans; un Gardien.

Me Laurence Mouillette, frais ému de la Feuille de droit, et qui a prêté serment il y a quelques jours, vient voir un vieux repris de justice, dont l'Assistance judiciaire lui a confié la défense.

Malgré le sentiment qu'il a de son importance, il ne laisse pas que d'être un tantinet ému; pense donc, "le premier client!"

Ce n'est pas sans mal que ce jeune défenseur de la veuve et de l'orphelin a trouvé la division où le vagabond Chambrouille songe, par ces jours glacés de novembre, aux vains préjugés qui font méconnaître aux ignorants les docteurs et le confort d'une prison bien chauffée.

En effet, après avoir dépassé le pont-point et s'être engagé sans hésitation dans le couloir conduisant aux cuisines, le jeune avocat s'est résolu à diriger vers la chaudière, puis, après avoir rebroussé chemin et avoir cherché dans le quartier has ce qui — naturellement — se trouve au quartier haut, il finit par rencontrer un vieux gardien qui, d'un renseignement aimable, met enfin un terme à des péripéties qui n'avaient nulle raison de cesser.

Me Laurence Mouillette, enfin arrivé à parler, à un gardien.

Me Laurence Mouillette. — Et mon client va venir ici? Le Gardien. — Dans un instant, maître. Tenez même (regardant dans le couloir), le voilà.

Après avoir vérifié l'identité du prévenu, le gardien le fait entrer dans le parloir, et sort en fermant la porte.

Chambrouille, cheveux gris, barbe hirsute, malpropre, un bout de cigarette machouillée glissée derrière l'oreille. Ressemblerait tout à fait à Jean Hiroux, s'il n'avait pas de petits yeux bleus vifs et spirituels, qui semblent embusqués derrière d'énormes sourcils en broussaille.

Chambrouille. — Bonjour, maître! Me Laurence Mouillette. — Bonjour, mon ami, honneur! (Puis, immédiatement et très vite, pour se montrer à lui-même combien il a de l'aplomb.) Voilà! Chambrouille. J'ai revu votre dossier, et ai même pris quelques notes qui me permettront de vous...

Chambrouille, l'interrompant. — Dit-je donc, maître? Me Laurence Mouillette. — Quoi donc? Chambrouille, désignant les chaises. — Ça ne nous ferait rien si on s'asseyait?

Me Laurence Mouillette. — Si on s'as... Oui, au fait, je n'y pensais pas. (Ils s'assoient de chaque côté d'une table qui, avec les deux chaises, constituent le mobilier fastueux du parloir.) Je vous disais donc que j'ai pris connaissance de votre dossier... Chambrouille. — Pas fameux, hein?

Me Laurence Mouillette. — Ah dame! vous êtes récidiviste, je crois.

Chambrouille. — Si j'étais récidiviste! un peu, mon neveu. (Se reprenant.) Un peu, maître. Des condamnations! j'en ai plutôt des tripotillées: des courtes, des longues, à Paris, en province, huit mois à Melun en 1884, deux mois à Auxerre pour vagabondage, la grosse, un an Cour d'Assises de la Seine. Ça c'est le gratin, car je ne parle pas des petites de rien du tout, des six jours à Fontainebleau pour grivèlerie, des quinze à Paris pour... (Veste vague; puis, devant la figure ébahie de Me Laurence Mouillette.) Une vraie carte d'échantillons! Et, vous savez, sauf la lourde, pas une de juste!

Me Laurence Mouillette, sincèrement étonné. — Non, vraiment? Chambrouille. — Pour avoir eu un coup de poignard pendant le cambriolage d'une épicerie.

Me Laurence Mouillette, même jeu. — Eh bien! ce n'était pas vrai? Chambrouille. — Pour sûr que c'était pas vrai, puisque, le jour où on a fait le coup, je me trouvais à Paris.

Me Laurence Mouillette, de plus en plus intéressé. — Non? Et vous ne l'avez pas dit?

Chambrouille. — Pennez-vous que j'aurais été assez poire pour leur raconter que c'était moi qui, le même jour, fringué en homme du monde, étais venu toucher à la banque Hoggins et Schwob un petit matras de cinquante billets — cinq mille francs, mais

oui — contre un titre lavé, maquillé, retapé? (Geste admiratif.) En or, quoi! (Un silence.) Ça ne les a pas empêchés de me condamner pour un vol qui a rapporté tout juste deux francs soixante. (Avec un haussement d'épaules.) Ah! elle est jolie, leur justice.

Me Laurence Mouillette, un instant interloqué.

Me Laurence Mouillette. — Mais... c'était un vol!

Chambrouille, le regardant avec surprise.

Chambrouille. — Mais non... Me Laurence Mouillette. — Comment, non?

Chambrouille, en homme qui a force d'affronter les rigueurs du Code, a fini par le connaître.

Chambrouille. — C'était un faux et usage de faux, article 145 du Code pénal.

Me Laurence Mouillette, surpris et un tantinet vexé.

Me Laurence Mouillette. — C'est ce que je voulais dire... Je reviens à votre dossier. Vous êtes, aujourd'hui, inculpé de vol. Vous auriez profité d'un moment d'inattention du sieur Bougnasson, marchand d'habits, pour vous emparer d'un paletot et d'une paire de chaussures lui appartenant.

Chambrouille, avec l'attitude dédaigneuse d'un monsieur qui en a vu assez d'autres pour mépriser cette inculpation dérisoire.

Chambrouille. — Des blagues, tout ça. Tenez, j'vais vous raconter ce qui s'est passé. J'étais chez le père Bougnasson, je voulais lui vendre mon pardessus, histoire, après, de lui en acheter un autre qu'aurait été plus douillet. Vlà que c'est vieille fripouille veut m'en donner tout juste un tarant! Comment trouvez-vous le bouillon?

Me Laurence Mouillette, dont les yeux ronds expriment à quel point le mot "tarant", qui, en argot, signifie "quarante sous", lui est étranger et paraissant n'avoir pas d'opinion bien définie sur le "bouillon" dont il s'agit.

Me Laurence Mouillette. — Heu! Chambrouille. — Vous parlez si je m'ai mis à tuber.

Un temps pendant lequel Me Laurence Mouillette regrette l'excellence de son éducation et se demande, avec inquiétude, si son ignorance totale de la langue verte ne nuira pas irrémédiablement à son avenir.

Me Laurence Mouillette. — Vous dites? Chambrouille, expliquant. — Acrier, qu'il La-dessus, voilà-t'il pas que c'est marchand de puces s'fiche à m'enguirlander!

Me Laurence Mouillette. — Enguirlander? Chambrouille, même jeu. — A moi, triniter comme du poisson.

Me Laurence Mouillette. — Ah! parfaitement.

Chambrouille. — Moi, naturellement, je réponds; d'un mot en vient un autre; puis, à la fin des fins, comme je n'aime pas les disputes: "Puisque c'est comme ça, que j'ai fait avec dignité, je fiche le camp, mais ça m'empêchera pas de dire qu'est malheureux d'avoir des vieux fourneaux aussi malpolis avec le pauvre monde." Ça lui en a bouché un coin. Sur ce, je prends mon chapeau, son pardessus et j'm'en vas!

Me Laurence Mouillette. — Comment, son pardessus? Chambrouille, avec simplicité et bonhomie. — Dame, je m'avisais trompé; au lieu d'y prendre le mien, j'avais pris l'sien.

Me Laurence Mouillette, dogmatique. — L'erreur, cependant, n'est guère possible; le pardessus volé était presque neuf, tandis que le votre...

Coup d'œil sur la mise lamentable de Chambrouille.

Chambrouille, cherchant une excuse. — J'ai la vue basse.

Me Laurence Mouillette, sceptique. — Au point de ne pas vous apercevoir qu'il contenait un portefeuille avec deux cent cinquante francs?

Chambrouille, sans s'émouvoir. — Je n'ai pas compté.

Me Laurence Mouillette. — Enfin, vous auriez dû rapporter le tout.

Chambrouille. — Plus souvent! Il aurait été capable de me traiter de voleur. Il est tout plein injuste, c'est homme-là. Et dame, s'il avait fait ça, j'vais pas s'en aller sans rien dire. Je ne suis pas méchant; mais, quand la moutarde me monte au nez, je suis capable de tout. Alors, dans son intérêt, pour lui comme pour moi, j'ai trouvé plus prudent de rester là où j'étais. J'suis pas un criminel, moi!

Me Laurence Mouillette. — C'est sur sa plainte que vous avez été arrêté. Cependant, vos dénégations énergiques avaient un instant troublé le juge d'instruction. Peut-être, devant l'absence de preuves, eussiez-vous bénéficié d'un non-lieu, si cette malheureuse dénonciation... — vous vous souvenez, la lettre qui a été remise devant nous, et sur laquelle on vous a interrogé? — n'était venue vous désigner, hélas! formellement, comme le voleur du sieur Bougnasson. Devant l'évidence, vous avez avoué.

Chambrouille, logique. — J'étais bien forcé.

Me Laurence Mouillette. — Dans ces conditions, je ne vois pas trop ce qui va nous rester à plaider. L'indulgence?

Chambrouille, qui regarde M. Laurence Mouillette avec une ironie où se mêle une bienveillance méprisante.

Chambrouille. — L'indulgence! Comme ça prendra.

Chambrouille, avec l'attitude imitant l'avocat à la barre.

Chambrouille. — "Mon client, cet honnête travailleur sans place... depuis vingt ans! Ils sont tout de même plus malins que ça. L'indulgence!"

Me Laurence Mouillette. — Pas l'indulgence? Mais alors?

Chambrouille, avec la décision d'un général en chef réglant un plan de bataille.

Chambrouille. — D'abord, ce qu'il faut, c'est gagner du temps.

Me Laurence Mouillette, débordé. — Vous croyez. Je pourrais demander une remise.

Chambrouille. — Une remise? Mauvais.

Me Laurence Mouillette. — Alors, quoi?

Chambrouille. — La nullité de l'instruction.

Me Laurence Mouillette, très ennuagé, car, s'il est de première force sur le droit romain et le droit constitutionnel, il n'a qu'un peu d'idées approximatives sur ce qui pourrait motiver la nullité de la procédure.

Me Laurence Mouillette. — Mon Dieu... oui... Mais...

Chambrouille, pour le mettre sur la voie. — La lettre.

Me Laurence Mouillette. — Quelle lettre?

Chambrouille. — Voyons, c'est vous qui venez de me la rappeler si n'y a pas deux minutes: la lettre que j'ai apportée quand vous étiez chez le juge d'instruction.

Me Laurence Mouillette, à qui tout cela ne dit rien, mais qui feint de comprendre.

Me Laurence Mouillette. — Ah! oui.

Chambrouille. — On m'a interrogé dessus, vous vous en souvenez? Le juge m'a posé un tas de questions.

Me Laurence Mouillette. — Oui. (Il réfléchit.) Un temps. Avec ingénuité. Après?

Chambrouille. — Après? Ben, il n'avait pas le droit. La lettre n'était pas au dossier, elle n'a pas été communiquée avant l'interrogatoire à la défense, loi de 97... (Se frottant les mains.) Vous allez voir. Avec ça, on va bien gagner — oh! oui — un hon mois! Comme je vais aller chercher

dans les... (Interrogeant du regard Me Laurence Mouillette qui n'a aucune idée du "tarif", puisqu'il n'a pas encore plaidé.) Deux mois? Trois? Mettons quatre. Avec un peu de veine, j'arriverai, grâce à cette nullité, à faire tout mon temps en préventions.

Me Laurence Mouillette, un peu gêné, un peu confus, mais ne pouvant dissimuler l'estime qu'il ressent pour une telle compétence.

Me Laurence Mouillette. — On voit bien que ce n'est pas la première fois que vous venez ici, car vous connaissez votre Code...

Chambrouille, avec un sourire ironique.

Chambrouille. — Comme un avocat...

Me Laurence Mouillette, embarrassé.

Me Laurence Mouillette. — Hum! hum!

Chambrouille, modeste. — Ah dame! la longue! Tenez, une fois, un soir, on m'arrête. "Mon vieux Julot, que je m'dis, pas vu pas pris; pris, mousti; t'y coupes pas de tes six mois." Vlà t'y pas qu'arrivé à la tour pointue, je m'aperçois qu'on m'avait signifié un mandat d'amener... pas un mandat d'arrêt. Vous pigez le truc?

Me Laurence Mouillette, qui ne pige rien depuis quelques minutes, mais donnerait volontiers bien des choses pour que Chambrouille ne s'en aperçût pas.

Me Laurence Mouillette. — Parbleu!

Chambrouille. — Je passe la nuit au ballon. Le lendemain soir, j'y étais encore.

Me Laurence Mouillette, heureux de placer son mot.

Me Laurence Mouillette. — Naturellement.

Chambrouille, indigné. — Comment, naturellement? Avec un mandat d'amener? J'étais déjà interrogé dans les vingt-quatre heures, ou, passé c'décal, on était forcé de m'y remettre en liberté. J'ai fait tellement de barouf qu'on a fini par me relâcher. Vous parlez d'une veine!

Me Laurence Mouillette, avec admiration.

Me Laurence Mouillette. — Ah! vous êtes fort!

Chambrouille, modeste. — Je sais surtout "la pratiquer." (Négligemment.) J'en ai des masses de petits trucs comme ça.

Me Laurence Mouillette est définitivement subjugué par cet homme, qui sait tant de choses et dont — pourquoi pas? — les conseils pourraient lui être infiniment précieux surtout pour la petite affaire qui vient de lui être confiée et dans laquelle il se serait désireux de comporter un éclatant succès. Alors, avec l'élan brusqué d'un homme qui se jette à l'eau.

Me Laurence Mouillette. — Ecoutez, Chambrouille. J'ai une petite affaire qui m'embarasse, et si... mon Dieu, vous pourriez me donner... pas un conseil... non, mais un... (Et, tandis que Chambrouille, d'un geste bienveillant, l'invité à s'expliquer.) Voilà, il s'agit d'une femme qui a volé un corsage aux Galeries Lafayette et qui...

PIERRE GINISTY.

Edition Hebdomadaire de "L'Abaille"

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières... littéraires, politiques et autres... qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abaille" quotidienne. Cette édition, complétée sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents la copie.

LE KAISER-MAMAMOUCHI

Certainement, en fait de men-songes et d'inventions fantastiques, les Allemands sont passés maîtres, et rien de leur part ne devrait plus nous étonner. Pourtant, voici une nouvelle telle-ment stupéfiante qu'elle mérite d'être mise hors de pair.

Pour amener les Turcs à leur devenir favorables, les agents de l'Allemagne ont répandu le bruit que Guillaume II avait embrassé l'islamisme et que, par conséquent, tous les musulmans devaient se joindre à lui dans la guerre sainte du Croissant contre la Croix.

Guillaume II musulman!

Le soldat Belge.

Le "Daily News" cite un exemple d'endurance d'un régiment belge. Ce régiment venait de passer quinze jours à se battre nuit et jour dans les tranchées d'Anvers; lorsque vint l'ordre d'évacuation, il se mit en marche pour faire 45 kilomètres, d'abord, afin de rejoindre le point de concentration de l'armée belge. Là, on fit faire aux hommes pendant deux jours des exercices, puis on les envoya sur la ligne de front entre Nieuport et Dixmude, où depuis ils n'ont pas cessé de se battre.

CHEMINS DE FER

NEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal.

ARRIVEE

New York and Nouvelle-Orleans Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati... 7:50 p.m.

DEPART

New York and Nouvelle-Orleans Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati... 8:30 p.m.

Illinois Central

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati... 8:30 p.m.

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati... 8:35 p.m.

Southern Pacific Company

Stations Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations int... 6:48 a.m.

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations int... 8:35 p.m.

Louisiana Railway and Navigation Company.

Stations Terminus, Rue Canal.

DEPART

No. 8. — Dép. Nlle-Orléans Arr. 8:05 a.m.

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Delta Express, pour Baton-Rouge... 7:15 a.m.

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les jours Excepté Dimanche... 6:30 a.m.

ARRIVEE

Tous les jours Excepté Dimanche... 8:05 p.m.

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

Stations Terminus, Rue Canal.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche... 4:30 p.m.

ARRIVEE

Tous les jours, excepté dimanche... 9:45 a.m.

Texas and Pacific

Stations Terminus, Rue Canal.

DEPART

Texas Express, pour Houston et stations int... 6:35 a.m.

ARRIVEE

Texas Express, pour Houston et stations int... 11:45 a.m.

N. O., T. and M. R. R.

Stations Terminus, Rue Canal.

DEPART

Nlle-Orléans... 8:59 a.m.

ARRIVEE

Nlle-Orléans... 7:15 p.m.

Queen et Crescent.

Stations Terminus, Rue Canal.

DEPART

New York et Washington... 7:30 p.m.

ARRIVEE

New York et Washington... 9:40 a.m.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande parcelle de terre de valeur dans la rue State (côté du bois de l'avenue St-Charles).

Mme Annie McCullough Collins, vendeuse d'Amos Sanford Collins, vs. H. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 3 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite:

Une certaine pièce ou portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans la partie du lotissement de la rue Bloomingdale, Paroisse de Jefferson, faisant face à la rue State entre l'avenue St-Charles et le marais et s'étend

en profondeur à la ligne inférieure de Bloomingdale et la ligne supérieure de Hurville, lequel lotissement de terre se compose de la plus grande portion d'un lot désigné par la lettre C sur un plan par C. M. Williams, voter, en date du 17 février 1905 et attaché à un acte passé devant W. G. Rogers, notaire, en date du 17 mars 1905, et mesure quarante-cinq pieds face à la rue State et onze pieds de largeur sur le derrière par une profondeur d'à peu près cent quarante-cinq pieds sur la ligne la plus proche du lot B et une profondeur de cent quarante-huit pieds deux pouces sur la ligne du No. 95. La dite portion de terre est composée du lot No. 94 en entier et de quinze pieds du lot No. 93 adjacent au lot No. 94 sur un plan par W. H. Williams, voter, en date du 13 mai 1877, attaché à un acte de partage par et entre les héritiers de J. U. Laville, notaire, en date du 18 octobre 1881, ensemble avec toutes les améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes, prescription et avantages qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

C. F. DREYFOUS et W. O. L. MOISE, Avocats pour le demandeur. Oct 30 31-nov 6 13 20 27-déc 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur faisant face au Boulevard West End, coin de la rue Ringold, en l'île des rues Calais et French.

Commercial-Germania Trust and Savings Bank vs. Wm. L. Oille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 3 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à la page 1012 de ce journal:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les baisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges, servitudes, prescription et avantages qui s'y trouvent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans en l'île No. 278, sur un plan par le New Orleans West End Company, désigné nos lots Nos. 14, 15 et 16, mesurant chacun vingt-cinq ou six pieds face au Boulevard West End, une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales parallèles, vers la rue Calais en l'île des rues Ringold et French; le lot No. 16 faisant le coin de la rue Ringold et du Boulevard West End.

Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions — Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

BUCKLEY, SHAW & BULL, Avocats pour le demandeur. nov-20, 27, 28-déc-4, 11, 18, 23, 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et admises de Clatsop District portant les numéros municipaux 317 et 319 rue Hamer, dans l'île Avenue Brooklyn et les rues Tech et Newton.

Frank B. Twomey vs. Edward M. Caffero.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 3 décembre 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à la page 1012 de ce journal:

Un certain lot de terre, ensemble avec les baisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans la ville de McDonoghville, dans le Clatsop District de cette ville, désigné comme lot F dans l'île No. 11, et un, borné par l'avenue Brooklyn (autres fois Madison), Teché (autres fois Monroe), et les rues Tech et Newton. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Hamer par cent cinquante-deux pieds, dix-huit pouces et quatre lignes, et une profondeur de cent cinquante-deux pieds, d'après le plan dressé par Arthur de Armas, voter et inspecteur civil, par un profondur de 50 et déposé en l'étude de W. H. Seymour, notaire.

Saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions — Comptant